

**Récépissé de déclaration d'une manifestation sportive non motorisée,
comptant plus de 100 participants,
«Tour du Tarn cycliste Montagne Noire 2026» les 9 et 10 mai 2026**

Le Préfet du Tarn,

Vu le code de la route,
Vu le code du sport, notamment les articles R. 331-6, et R. 331-8 à R.331-10 ;
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2215-1 ;
Vu la déclaration sur la plateforme déposée par l'association Sorèze Vélo club représentée par Hervé **CHARTIER**.
Vu l'attestation d'assurance garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités garanties par ce contrat et notamment l'organisation de l'événement sportif «Tour du Tarn cycliste Montagne Noire 2026» (communes de Aguts, Arfons, Blan, Cahuzac, Dourgne, Escoussens, Garrevaques, Lescout, Massaguel, Montgey, Palleville, Péchaudier, Poudis, Puylaurens, Saint-Affrique-les-Montagnes, Saint-Amancet, Saint-Avit, Saint-Sernin-lès-Lavaur, Sorèze, Soual, Verdalle, Viviers-lès-Montagnes);

délivre récépissé à :

Sorèze Vélo club
Hervé CHARTIER
15 allée du Ravelin
81540 Sorèze

de sa déclaration du 19 janvier 2026 faisant connaître son intention d'organiser les 9 et 10 mai 2026 un événement sportif pour les 20 ans du Sorèze Vélo club « Tour du Tarn cycliste Montagne Noire 2026 » (communes de Aguts, Arfons, Blan, Cahuzac, Dourgne, Escoussens, Garrevaques, Lescout, Massaguel, Montgey, Palleville, Péchaudier, Poudis, Puylaurens, Saint-Affrique-les-Montagnes, Saint-Amancet, Saint-Avit, Saint-Sernin-lès-Lavaur, Sorèze, Soual, Verdalle, Viviers-lès-Montagnes);

horaires de la manifestation :

samedi 9 mai 9h00 au dimanche 10 mai 18h00

Nombre de participants :

200 maximum

Dispositifs de sécurité :

- Le numéro de téléphone du responsable est identifié (annuaire opérationnel).
- Une convention a été conclue avec la Fédération française de sauvetage et de secourisme pour la mise en place d'un DPS et la mise à disposition de secouristes.
- Il est de la responsabilité de l'organisateur d'informer les autorités compétentes des lieux traversés.

Albi, le

Pour le préfet et par délégation,
Le directeur des sécurités,


Nicolas BONNAMANT